





École De la Petite-Bourgogne

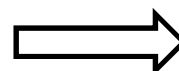
JANVIER 2019

INFO-PARENTS



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	01	02	03	04
BONNE	ET	HEUREUSE	ANNÉE 2019	À TOUS!
07	08	09	10	11
 JOURNÉE PÉDAGOGIQUE				
14	15	16	17	18
	Le groupe 402 est la Ruelle de l'Avenir		Le groupe 502 avec l'Activité Projet Racine 18h00 : Conseil d'établissement	Le groupe 201 va à la bibliothèque Georges-Vanier
21	22	23	24	25
	Le groupe 402 est la Ruelle de l'Avenir Le groupe 502 avec l'Activité Projet Racine Les groupes 301-302 et 303 reçoivent une animation de la Maison Théâtre			
28	29	30	31	
 JOURNÉE PÉDAGOGIQUE Soirée d'inscription	Le groupe 402 est la Ruelle de l'Avenir	Les groupes 101-102 et 103 en sortie au Centre des Sciences	Les groupes 401-402 et 403 vont voir Pierre et le loup à la Maison symphonique	

VERSO



Inscriptions pour 2019-2020

Tel qu'indiqué dans le précédent info-parents, les inscriptions pour l'année prochaine commencent le 9 janvier et se continuent jusqu'au 29 janvier. Les inscriptions se feront de 8 h 30 à 11 h et de 13 h à 15 h. L'enfant doit avoir 4 ans avant le 30 septembre 2019 pour pouvoir être inscrit. Les parents doivent apporter les documents suivants :

- Pour un élève **né au Canada**, l'acte de naissance de l'enfant (l'original ou une copie officielle). Le nom des parents doit y figurer.
- Pour un élève **né à l'étranger**:
 - la carte de citoyenneté canadienne **ou** la carte de résident permanent **ou** la fiche relative au droit d'établissement (IMM1000) **ou** la confirmation de résidence permanente (IMM5292) au nom de l'enfant.
- Deux preuves d'adresse du domicile des parents telle que : le permis de conduire ou une facture officielle (banque, compagnie de téléphone ou de câble, gaz, etc.).
- Carte d'assurance maladie de l'enfant.
- Bulletins antérieurs s'il y a lieu.

Il y aura également une soirée d'**inscription** le **28 janvier** de **13h00 à 17h00** et de **18h00 à 20h00**. Merci de communiquer l'information aux parents que vous connaissez.

Pour les **réinscriptions** qui n'ont pas pu être faites en ligne avant le 21 décembre à minuit, vous recevrez une version papier à compléter en janvier.